REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 septembre 2020

Etaient présents :
M.M. ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, BUSCA Gilles, MARTIN Christophe, ROBIN Christine, RIVOIRE Nadège, VAGNON Alexandre, CAREIL Etienne, THIOLLIERE Paul, MARTIN Yvan, GRANJON Agnès.

Estelle TREMOULHEAC donne procuration à Céline ELIE
Mme Christine ROBIN est nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

I- Droit de Préemption Urbain, extension de la zone

Extension du droit de préemption au-delà de la zone UB *(zone urbaine correspondant au bourg ancien)* du PLU.

Selon les articles L.211-1 et R.211-2 du Code de l'urbanisme, et la délibération en date du 9 février 2017 par laquelle le conseil municipal a approuvé le PLU,
Il est intéressant pour la commune d'étendre le droit de préemption urbain à tout le territoire communal.

Les mesures de publicité prescrites par l'article R.211-2 du Code de l'urbanisme, seront faites par un affichage en mairie durant un mois, et une insertion dans un journal diffusé dans le département.
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'étendre la zone du droit de préemption urbain à tout le territoire communal à compter de ce jour.

II- Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal définit les effectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.
Vu l'avis favorable du comité technique du 9 septembre 2020
La modification du tableau des effectifs à compter du 1er décembre 2020 comme suit :
Filière administrative :

- création d'un poste de rédacteur à temps complet
- création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet

SUPPRESSION DES POSTES SUIVANTS :

- rédacteur à temps non-complet,
- Adjoint administratif à temps non-complet
- Animateur du centre multimédia

Est validé par le conseil municipal à l'unanimité

III- Décision modificative, budget CCAS

Cette décision modificative est liée à une forte augmentation des demandes de portage de repas et est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

Compte	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
6562/65	5 500,00 €	
60628/011		5 500,00 €

IV- Commission de contrôle de la liste électorale

Composition de la commission : 3 conseillers de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et 2 conseillers issus de la 2ème liste.

Missions : S'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prise par le maire

Gilles Busca, Christophe Martin, Christine ROBIN, Yvan Martin et Paul Thiollière sont désignés.

V- Demande de subvention au département

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à faire toutes les démarches utiles aux demandes de subventions pour les travaux suivants :

Porte garage : 3500,00 € TTC
Site internet : 4800,00 € TTC
Porte boule : 700,00 € TTC
Porte secrétariat : 650,00 € TTC
Charte graphique : 3360,00 € TTC

VI- Demande de subvention : Appel complémentaire DSIL

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal que dans le cadre de l'appel à projet complémentaire de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) du 6 août 2020, elle souhaite solliciter une subvention pour la restauration des façades extérieures de l'Eglise. Ce projet s'inscrit dans la thématique : - Préservation du patrimoine public historique classé et non classé.
A ce jour, un seul devis est présenté pour un montant des travaux de 137 305,00 € ht, soit 164 766,00 € TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame la Maire à faire toutes les démarches utiles aux demandes de subventions pour les travaux cités.

VII- Attribution des subventions aux associations

La commission vie associative, culturelle et sportive s'est réuni pour étudier les demandes de subvention suivantes et propose :

Association	Fonctionnement	Investissement	Exceptionnel	Total Demande 2020	Subvention 2019	Proposition
Les amis du Val du Ternay	300			300	300	300
Sporting Club Pirailon	1200			1200	1200	1200
Dynamique Piraillonne	200			200	200	200
Patrimoine Piraillon	300			300	300	300
Syndicat d'Initiative			500	500	200	500
Sou des écoles	1000			1000	1300	1000
Judo Club	500	500		1000	500	1000
Label des chants	1200	800	1000	3000	1000	1600
La Trisande			800	800	200	800
Mû(e)	660			660	0	660
Tu joues ?	600	600	1000	2200	1000	2200
Radio d'ici	500			500	0	500
Cinémolette	1000 (convention)				1000	1000
Buget Prévu		15000				
TOTAL						11260

Le conseil municipale par 12 voix pour et 3 abstentions accepte ces propositions.
La subvention pour l'association ESTOGO sera validée lors du prochain conseil municipal.

VIII- Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AB 109 et 115, 27 rue Peyronnet, appartenant à Mme Françoise Durand
- Immeuble cadastré AB 233 et 234, 23 rue Peyronnet, appartenant à Mme Martine DELALOY

IX- Désignation d'un suppléant pour office de tourisme de Bourg-Argental

Nadège Rivoire est désignée suppléante

X- Divers

Extension du droit de préemption à l'ensemble du village pour les projets futurs tel que lister ci-dessous (liste non exhaustive de projets envisageables)

- gîte communal
- local jeune
- maison médicale
- accessibilité bibliothèque
- Accueil pèlerin
- Espace ludothèque-médiathèque
- Appartement pour personnes senior du faubourg

Ces projets pourraient se faire par l'achat de nouveaux bâtiments, notamment l'immeuble sis à l'angle de la rue Peyronnet et de la rue Neuve.
Autres projet :

- Compost communal
- Potagers collectifs
- Maraîchage communal
- Poursuite du chemin piétonnier

Accueil de jour itinérant : une structure récente qui accueille 1 fois/semaine sur différentes communes les personnes en perte d'autonomie pour soulager les aidants. Une personne de St Julien MM va à Bourg-Argental.
Le CCAS a décidé de leur accorder 200 euros de subvention.

CCAS :
Il est décidé de poursuivre les actions existantes (portage repas, repas des anciens....) et de développer d'autres actions :
-une permanence téléphonique,
-une permanence physique les 1er et 3ème mercredi du mois.
-Un registre communal pour contacter les personnes vulnérables lors des épisodes de canicule, des chutes de neige, COVID...)
Repas des anciens sera le 2 ème week-end de mars, le 14 mars 2021
Les colis seront faits avec des produits locaux.
Idée de tenir un stand à la brocante de 11/10/2020 pour vendre le surplus de vêtements

CA de l'EPHAD : il reste une personne qualifiée à trouver car Laure Clerjon a accepté d'y siéger.

Ambroisie : l'année prochaine, on essaie de s'y prendre plus tôt. Idée d'un chantier collectif pour arracher les plants d'ambroisie. Pour l'instant, un article a été publié dans le Réveil et des informations sont accessibles sur le site de la commune

Paul Thiollière évoque le Conseil communautaire, tous les comptes rendus sont accessible sur le site internet de la CCMP ou peuvent être réclamé en mairie. Ensuite il résume la

situation du SICTOM (syndicat de collectes des ordures ménagères), qui rencontre des problèmes de gouvernance, voir lors du prochain conseil syndical pour le choix d'un nouveau président.
Le site d'enfouissement de St-Just-Malmont est complet, tout sera transporté vers Polignac.

Remarques de Yvan Martin: les comptes rendus des conseils municipaux ne sont pas encore sur le site de la mairie, cet oubli sera réparé.
La démolition sur le parking de la rue Peyronnet est privée.

Réfléchir à la mise aux normes de la mairie pour les personnes à mobilité réduite, notamment l'accès aux toilettes, si jamais une personne à mobilité réduite voulait postuler pour un poste

Protection des équidés : la mairie a reçu un mail de la gendarmerie pour « recenser » les propriétaires d'équidés de la commune. Une quinzaine de personnes ont été contactées. On fait paraître un article dans la lettre piraillonne pour que d'autres éventuels propriétaires se manifestent.

Places de stationnement « zone bleu » : des commerçants ont interpellé les élus sur le fait que des personnes restent stationner tout le week-end sur les places bleues devant leur commerce. Fabien se charge de préparer un écrit pour rappeler le fonctionnement des places bleues (information sur les horaires…) ou de rencontrer les personnes concernées.
Maison de retraite, nous rappelons que ce parking est privé et exclusivement réservé aux personnels soignants et aux visiteurs des résidents.

Abattage du magnolia sur place louis Bancel, d'un peuplier au pré martin. Deux autres peupliers doivent être abattus prochainement vers le stade de foot.

Ressource en eau : voir la prochaine lettre piraillone spéciale « eau et assainissement »

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 h25 heures .
Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 2 septembre 2020 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.
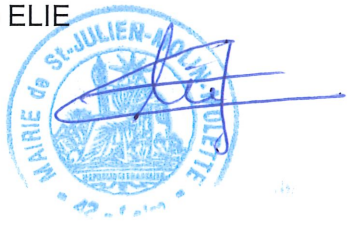
La maire,
Céline ELIE